



# KIT KID'S CAT MAISON N1B

En avant tout' !

Annick LITTEL pour la communauté de  
paroisses « Au cœur de la Zorn »

A but pédagogique  
Avec Pinterest



## Charte du confinement

*Cette charte est valable pour la première semaine.  
Elle sera rediscutée pour la deuxième.*

1. Il est interdit de réveiller les parents avant 8h.
2. Il est interdit d'éteindre la lumière des enfants avant 21h.
3. L'école est obligatoire tous les matins de 9h30 à 12h (avec une récré).
4. On ne dérange pas le parent qui télé-travaille.
5. Les enfants sont responsables du couvert et du débarrassage.
6. Rangement de chambre obligatoire 10 minutes par jour.
7. Chaque enfant a droit à un caprice (pas trop gros) par jour.
8. Chaque parent a le droit de s'énerver une seule fois dans la semaine\*.
9. Tenue pyjama autorisée samedi, dimanche et jours fériés.
10. Temps de dessin animé et jeux vidéo maximum : 1 heure par jour.
11. Sortie une fois par jour pour prendre l'air (si c'est autorisé).

